

CHALLENGE DESCENTE VTT 06

REGLEMENT 2016

1) **Participation :**

La participation au Challenge Descente VTT 06 implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

2) **Organisation :**

Le Challenge est placé sous l'égide du Comité départemental de la Fédération Française de Cyclisme. L'organisation est assurée par le Comité départemental de Cyclisme, en partenariat avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

3) **Épreuves :**

<u>COMPETITION</u>	<u>Date</u>
Blausasc	12 et 13/03/2016
La Moulière	7 et 8/05/2016
La Colmiane	21 et 22/05/2016
Roubion	28 et 29/05/2016
Isola 2000	20 et 21/08/2016

4) **Participation :**

Le Challenge Descente VTT 06 est ouvert à tous selon réglementation de la FFC (voir catégories d'âges minimum). La participation au Challenge est gratuite (sous réserve de remplir les conditions d'inscription aux différentes épreuves). Pour participer, il suffit d'être classé à une des épreuves proposées.

5) **Catégories / Récompenses :**

Le classement final du Challenge Descente VTT 06 récompensera les catégories suivantes :

- Cadet
- Junior
- Homme
- Dame Junior
- Dame
- Master 30
- Master 40
- Master 50

La présence ou la représentation des lauréats est obligatoire pour recevoir les lots.

6) **Classement :**

Un classement par catégorie sera établi sur chacune des épreuves. Chaque participant sera classé dès sa participation à une des épreuves inscrites au calendrier du Challenge Descente VTT 06.

Le classement du Challenge s'appuiera sur les classements fournis par les organisateurs de course.

Pour le classement général final, les 4 meilleurs résultats seront pris en compte. Le vainqueur sera celui et celle qui aura le cumul maximum de points.

Chaque épreuve offre, pour les catégories, un nombre de points comme suit :

1^{er} : 200 points, 2^{ème} : 185 points, 3^{ème} : 175 points, 4^{ème} : 170 points, 5^{ème} : 167 points, 6^{ème} : 165 points, puis de manière dégressive d'un point en un point.

Au-delà de la 170^{ème} place, chaque coureur marque un point.

En cas d'ex æquo, le vainqueur sera celui qui se sera classé devant l'autre sur le plus grand nombre d'épreuves.

Les classements seront réalisés par le Comité départemental de Cyclisme et mis en ligne sur son site après chaque épreuve.

7) **Remise des Prix :**

La remise des prix aura lieu à l'issue de la dernière épreuve. Le lieu sera déterminé en cours de saison.

8) **Environnement :**

Le Challenge Descente VTT 06 est placé sous le signe du respect de l'environnement et de la nature. Tout coureur ne respectant pas les règles de bonne conduite sera immédiatement disqualifié du Challenge.

9) **Responsabilité :**

Il est expressément indiqué que les VTTistes participent au challenge sous leur propre et exclusive responsabilité. La participation aux épreuves sportives organisées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou pour les non licenciés auxquels les compétitions sont ouvertes, à la délivrance de ce seul certificat ou de sa copie qui doit dater de moins d'un an à la date de l'épreuve.

10) **Appel :**

En cas de contestations, les décisions du jury (Comité départemental de Cyclisme) sont sans appel.

12) Droit à l'image :

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisation du Challenge Descente VTT 06 (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

J'autorise expressément le Comité départemental de Cyclisme et/ou le Département à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif mon image concernant l'événement ainsi qu'à l'exploiter à des fins de promotion du Challenge Descente VTT 06 sur tous supports (brochure, site internet, projection publique, reportage télévisé...) pour la durée de 30 ans dans le monde entier.

13) CNIL :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant, par voie postale, au Correspondant Informatique et Liberté – Conseil départemental des Alpes-Maritimes – B.P. n° 3007 06201 Nice Cedex 3. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant sauf si celui-ci répond à une obligation légale.